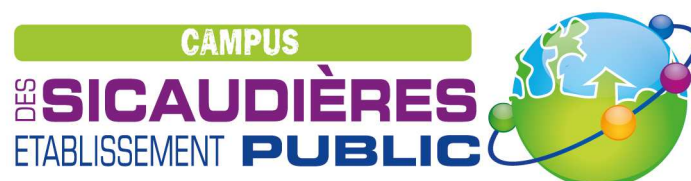


REGLEMENT INTERIEUR & LIVRET D'ACCUEIL



Ateliers Agroalimentaires



ARTICLE 1 - TENUE

Toute personne intervenant dans les ateliers de transformation, pilote ou de découpe doit être équipée d'une tenue adaptée, à savoir :

➤ Ateliers pédagogiques, de découpe et atelier relais :



- des chaussures de sécurité ou bottes de sécurité blanches
- une cotte blanche et propre
- une charlotte
- un masque obligatoire
- un cache barbe obligatoire
- un gant anticoupure si l'activité le nécessite
- tablier et gant en cotte de maille si l'activité le nécessite

Salle de découpe (en plus de la tenue ci-dessus) :

- un casque



Il est INTERDIT de se rendre à l'extérieur des ateliers en tenue de fabrication (bottes, cotte, charlotte...) sauf pour évacuation d'urgence. Les élèves doivent se changer lors des pauses.

➤ Visites

Lors des visites, les personnes doivent revêtir une blouse en tissu propre (disponible dans chaque vestiaire), et porter une charlotte, des surchaussures ou des bottes, et un masque.

Les blouses en tissu sont à rapporter pour nettoyage dans l'atelier de Génie Industriel.

ARTICLE 2 – HYGIENE

Plan de nettoyage et désinfection :
affiché dans chaque atelier, il doit être respecté

➤ Hygiène du personnel

Lavage approfondi des mains avec savon bactéricide obligatoire : minimum 30s.

Le lavage des mains se fait :

- avant d'entrer dans l'atelier
- après chaque sortie de l'atelier
- régulièrement en cours de production



Ongles : courts, propres et sans vernis. Les faux ongles et faux cils sont interdits

Gants jetables obligatoires en cas de lésions ou plaies aux mains (préalablement désinfectées et recouvertes d'un pansement).

Une bonne hygiène corporelle est indispensable.

➤ Lavage et propreté des bottes:

Les bottes sont blanches et doivent le rester. Les usagers des ateliers doivent donc les entretenir.

Règles à respecter :

- utiliser le lave-bottes à chaque entrée dans les ateliers de découpe ou de transformation
- interdiction de sortir à l'extérieur des ateliers avec les bottes blanches (sauf évacuation d'urgence).

➤ Propreté des tenues:

Les cottes blanches sont prises en charge par l'atelier pour le nettoyage.

Il est nécessaire de changer sa tenue lorsque celle-ci est souillée ou après chaque journée de travail.

Un point de distribution de combinaisons propres est à disposition à l'entrée de chaque atelier. Un seul et unique point de récupération des tenues sales est mis en place à l'entrée de l'atelier pédagogique. Toutes les cottes sales doivent être remises dans ce chariot.

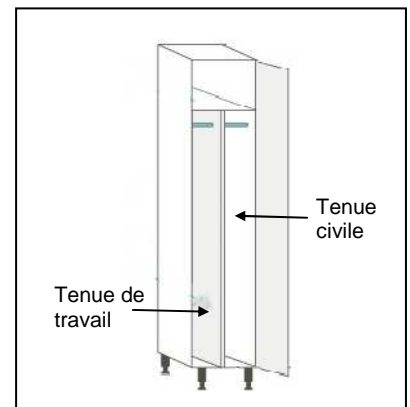


Les poches doivent être vides avant de mettre la cotte au sale

➤ Propreté et utilisation des vestiaires

Casiers :

- mise à disposition des usagers pendant la production ou les TP.
- doivent être utilisés selon le schéma ci-contre
- doivent être restitués propres et **portes fermées**



Vestiaires :

- aucune affaire personnelle ne doit être à l'extérieur du casier.
- Laisser un espace propre et rangé en quittant les vestiaires.

➤ Port de bijoux et accessoires



Pour des questions d'**hygiène** et de **sécurité**.
Seule l'alliance est tolérée.

➤ Consignes à respecter



sauf ce qui est fabriqué
dans les ateliers

Tout va et vient entre les ateliers de transformation et les ateliers pilotes est interdit.

Le non-respect de ces recommandations peut engendrer des sanctions disciplinaires.

ARTICLE 3 – SECURITE DES PERSONNES

➤ Règles générales



- ne pas porter de chronomètre autour du cou...

➤ Matériels

Des procédures d'utilisation des matériels sont affichées à proximité de ceux-ci. Avant toute 1^{ère} utilisation de matériel, il est obligatoire :

- de lire la procédure d'utilisation
- de repérer le bouton d'arrêt d'urgence
- de faire contrôler le montage de l'appareil avant la mise en fonctionnement. Le montage et démontage doivent se faire **matériel débranché.**

De même, au moment du démontage, il est indispensable de se référer à la procédure d'utilisation.

Autoclaves : la mise en route et l'arrêt des autoclaves se fait obligatoirement sous le contrôle d'un personnel qualifié.

➤ Utilisation de produits chimiques

Certains produits utilisés dans les ateliers peuvent être toxiques, irritants ou corrosifs. Il est donc nécessaire de respecter les consignes d'utilisation de ces produits.



Lunettes obligatoires pour :

- utilisation des **produits de nettoyage et de désinfection**
- Pour les analyses chimiques

➤ Matériels bruyants



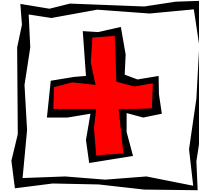
Casques à disposition

Nous vous rappelons que la lecture du **Document Unique d'Evaluation des Risques** professionnels est obligatoire. Vous pouvez vous adresser à Michel Faget (technicien des ateliers technologiques) pour toute remarque à ce sujet.

➤ Premiers secours : **Infirmière 540 et pompiers 18**

En cas d'accident :

- protéger le blessé, éviter l'attroupement
- **ne pas intervenir sans qualification**
- alerter le secouriste le plus proche (liste affichée à côté de l'armoire à pharmacie)
- signaler toutes les blessures, même en apparence légère, pour éviter toutes complications ultérieures.



Les armoires à pharmacies sont situées

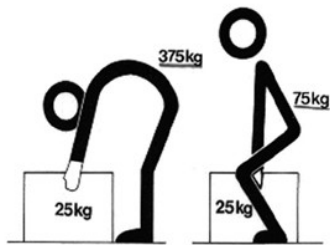
- ◆ dans les ateliers technologiques : dans le couloir entre l'atelier de transformation et l'atelier pilote
- ◆ dans la salle de découpe : dans le bureau
- ◆ à l'entrée de l'Atelier Relais

➤ **Alarme incendie et Plan Particulier de Mise en Sécurité**

En cas d'alarme incendie, toute personne utilisant un appareil électrique ou à gaz est priée de stopper son fonctionnement. Puis, rapidement mais sans précipitation, les élèves, étudiants, stagiaires, apprentis et le personnel doivent rejoindre le point de rassemblement situé sur le rond point entre la restauration et l'hébergement adulte.



La zone de confinement pour les ateliers de GA et GI se situe dans la salle d'analyse sensorielle.
Pour La zone découpe et Atelier Relais, la zone se situe dans la zone de cuisson de l'atelier relais.



➤ **Port de charge** : adopter la bonne posture
Fléchir les jambes mais pas le dos

➤ **travail en hauteur** : ne pas monter sur les escabeaux ou échelle de plus de 3 marches

ARTICLE 4 - ENVIRONNEMENT

Les ateliers pilote, de découpe et de transformation font l'objet d'une étude pour la mise en place de la **norme ISO 14001** relative à l'environnement. Certaines pratiques doivent donc être respectées :

➤ **Tri sélectif**

Le tri sélectif est organisé dans les quatre ateliers. Des containers ou des caisses sont identifiés pour séparer :

- le verre
- les cartons et plastiques
- déchets viandes
- déchets végétaux (composte)
- autres



*Tri sélectif
des déchets*

#187971303

Pour les déchets de l'atelier de découpe de type MRS¹ (Matériels à Risque Spécifiés, issus essentiellement du système nerveux central), il est nécessaire de les identifier **au bleu de méthylène**. C'est une obligation réglementaire.

➤ **Consommation d'énergie**

Il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie (gaz et électricité).

Pour respecter cet objectif, les élèves, étudiants, stagiaires et apprentis doivent respecter les consignes suivantes :

- éteindre l'éclairage en sortant des vestiaires
- éteindre systématiquement l'éclairage en sortant d'une pièce des ateliers
- fermer les portes pour conserver la chaleur dans les vestiaires et dans l'atelier pilote



¹ Ce sont des « déchets animaux susceptibles de présenter des risques sérieux pour la santé des personnes et des animaux », autrement dit susceptibles de véhiculer le prion, responsable de l'ESB.

- **sectionner tous les matériels et les débrancher** (sauf les balances dans l'atelier de transformation).



➤ **Consommation d'eau**

La consommation d'eau doit être également réduite. Pour cela, les étudiants, stagiaires, apprentis et le personnel doivent veiller à optimiser les utilisations de l'eau et à éviter impérativement tout gaspillage.

➤ **Utilisation de produits dangereux**

Les produits dangereux ou irritants (produits de nettoyage, réactifs...) sont néfastes pour l'environnement. Il est nécessaire de respecter :

- le dosage préconisé pour les produits de nettoyage
- de recueillir, en fin d'analyse, les réactifs utilisés dans le conditionnement prévu à cet effet.

ARTICLE 5 – SEQUENCES DE FORMATION

Les séquences sont encadrées par un enseignant ou un formateur.

En fin de séance, les élèves ou étudiants sont autorisés à quitter les ateliers lorsque :

- Les plans de travail sont rangés et propres
- Les matériels sont tous hors tension (sectionneur sur 0) et débranchés
- Toutes les vannes d'arrivée des fluides sont fermées
- Tous les élèves et étudiants ont terminé leur TP
- **Pas de sortie sans validation de l'encadrant**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et du livret d'accueil des Ateliers Technologiques du Campus des Sicaudières ainsi que du Document Unique.

Nom :

Date :

Signature :